

## CONSEIL MUNICIPAL N°17 - 03

COMMUNE DE BRIDES-LES-BAINS SAVOIE

-----

### PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 5 AVRIL 2017

L'an deux mil dix-sept, le 5 avril à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Guillaume BRILAND, Maire.

#### Présents :

Monsieur BRILAND Guillaume, Maire.

Monsieur BOUCHEND'HOMME Philippe, Madame DESSEUX Karine, Adjoint et Adjointe.

Mesdames CHEDAL Carole, CHEDAL-MATER Noëlle, DJIAN Mary-Anne, GODOT Valérie, SHELLEY Peggy,

Monsieur CHEDAL-ANGLAY Christian, MURAZ Jean-Marc, conseillers municipaux.

#### Excusées représentées :

Madame BOIX-VIVES Anne-Laure, conseillère municipale, par Madame CHEDAL-MATER Noëlle, conseillère municipale.

Madame TARPIN-LYONNET Charlène, conseillère municipale, par Madame CHEDAL Carole, conseillère municipale.

#### Absents excusés :

Madame GOUJON Aude, Monsieur DHIRSON Franck, conseillers municipaux.

#### Absente :

Madame RUSSO Magali, conseillère municipale.

~ ~ ~ ~ ~

*Le quorum requis étant atteint, la majorité des membres en exercice étant présente,  
il est passé à l'ordre du jour.*

~ ~ ~ ~ ~

Monsieur Philippe BOUCHEND'HOMME, Adjoint, est nommé Secrétaire de séance.  
(art. L .2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales)



En préambule de la réunion du Conseil Municipal, certains élus souhaitent faire part de leurs interrogations concernant le suivi des gros dossiers de la commune, suite à l'annonce du départ du Directeur des services techniques.

Il est évoqué le fait que les commissions ne sont pas assez fréquentes, ce qui engendre un manque d'information des élus sur certains dossiers.

Est aussi abordée la disponibilité des élus pour assister aux diverses réunions, qui peut notamment remettre en cause la tenue de celles-ci pour absence de quorum.

Par ailleurs, en début de mandat, le Conseil Municipal a donné délégation à Monsieur le Maire afin « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ». Il est signalé que ces seuils sont assez élevés.

Avant de délibérer sur le budget, les élus souhaitent rediscuter du fonctionnement de la mairie, du rôle des commissions,... Aussi, Monsieur le Maire propose de clôturer la séance du Conseil Municipal afin d'organiser immédiatement une séance privée.

Le Conseil Municipal devra à nouveau se réunir avant le 15 avril afin de voter le budget de la commune.

La séance est levée à 21h21.

**Le Maire,  
Guillaume BRILAND**

